

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 18 février 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1806

Débat d'Orientations Budgétaires 2021 (DOB)

7 Membres (avec voix délibérative) présents : Anne Claudius-Petit (CR), Béatrice Aliphath (CR), Richard Miron (CR), Jean-François Luc (CR), Christian Mounier (CD 84), Didier Réault (CD 13), Philippe Armengol (CA Grand Avignon)

2 Pouvoirs : Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Richard Miron (CR), Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Christian Mounier (CD 84)

1 Membre (avec voix délibérative) excusé : François Cavallier (CD 83)

Participaient également (non votants) : Pacale Mazzocchi (Paierie), Céline Hayot (CR), Béatrice Orelle (CD13), Carole Toutain (CD84), Frédérique Gerbeaud (OFB), Guy Parrat (CESER), Annick Mièvre (AdE), Géraldine Biau (DREAL), Thomas Fourest, Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Christel Desiderio, Stephane Sebban (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 9 sur 10
Quorum atteint**

Considérant Que l'année 2020 a été fortement marquée :

- par la crise sanitaire : L'ARPE-ARB a su réagir rapidement et a pu mettre en place immédiatement une série de mesures pour assurer la continuité du travail et l'information régulière de ses agents ;
- par l'absence du Directeur Général dont la démarche de recrutement appuyée par le CDG 13 lancée en janvier a été abandonnée en juillet, et que cette absence a généré une surcharge de travail importante pour les quatre directrices ;

Qu'en 2020, la communauté du Grand Avignon est entrée dans le syndicat mixte. C'est la première intercommunalité à devenir membre plénier du syndicat mixte (10 000 € de cotisation statutaire). En effet, les nouveaux statuts de l'Agence voté en 2019 ont donné cette possibilité pour permettre aux intercommunalités d'intégrer le syndicat mixte ;

Que le Département du Var a informé l'ARPE-ARB en janvier 2020 de son souhait de sortir du syndicat mixte. Même si l'agence n'a pas encore délibéré sur ce retrait, le Département n'a pas honoré pour 2020 sa cotisation statutaire d'un montant de 50.000 € ;

Que le départ du Département du Var repose la question de l'évolution des statuts du syndicat mixte qui, depuis deux ans, a perdu les deux Départements alpins. Le départ progressif des Départements fragilise fortement la gouvernance de la structure ainsi que la part cotisation ;

Que l'Agence a mené sur toute l'année 2020 la totalité des 39 actions programmées inscrites sur son programme d'actions 2020 mais avec certaines adaptations du fait de la crise sanitaire ;

Considérant Que dans le prolongement de l'année 2020, le plan d'actions 2021 a été construit autour des 4 grands axes d'interventions ;

Que la stratégie et le plan d'actions de l'Agence sont stabilisés et s'intègrent au plan Climat régional Une COP d'avance. Le mode de partenariat avec les Départements et les intercommunalités restent à affiner. Il s'agira en 2021 d'assurer une cohérence et une concordance avec le nouveau Plan Climat régional qui sera voté en avril 2021 par la Région ;

Considérant Que les prévisions budgétaires restent constantes en 2021 et s'élèvent à 3.340.000 € ;

Que l'année 2021 est cependant marquée par l'encaissement de subventions européennes dans le cadre des programmes européens Life Habitats Calanques « Gestion intégrée en Méditerranée des habitats littoraux remarquables péri-urbains des calanques » et FEDER PITEM BIODIV'ALP sur la préservation de la biodiversité transalpine et de ses habitats, et par des versements à des organismes délégataires liés à ces deux programmes ;

Que le budget 2021 s'établira donc sur l'ensemble de l'année aux alentours de 4.200.000 € ;

Considérant Que la diversification des recettes permet de maintenir un équilibre budgétaire ;

Considérant Qu'après ajustement des perspectives des dépenses du BP 2021 aux recettes certaines, le budget prévisionnel 2021 devrait s'élever autour de 3.340.000 € (sans les versements liés aux programmes européens à hauteur de 860.000 €) ;

Que l'Agence poursuit ses mesures sur la réduction des dépenses de fonctionnement et que les réductions engagées sur les frais de location mobilière et immobilière commencent à porter leurs fruits sur les prévisions budgétaires 2021 ;

Qu'en 2021, le poste de dépenses directes sur les missions sera impacté par les versements aux organismes délégataires dans le cadre des programmes européens Life Habitats Calanques où l'ARPE-ARB est coordinateur du programme et FEDER PITEM BIODIV'ALP où l'Agence est partenaire du projet aux côtés de la Région Sud, pour 860.000 € ;

Ouï L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- de prendre acte de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2021 à retenir pour l'ARPE-ARB.

Fait et délibéré à Marseille, le 18 février 2021



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT